

DEPARTEMENT DU GERS

**Communauté de Communes
DES COTEAUX ARRATS GIMONE**

DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date convocation : 23/03/2016
Date de séance : 31/03/2016
Date d'affichage :
Numéro d'ordre : 2016-03-035

Nombre de conseillers		
Exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération
58	46	52

L'an deux mille seize, le jeudi 31 mars, le conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en la commune de Maurens, en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre DUFFAUT.

Etaient présents : Pierre DUFFAUT, Christophe MEAU, Stéphanie CORNEILLE, Michel ANGELE, André PICCIN, Françoise DASTUGUE, Christiane PASQUINET (suppléante de Jacques SERIN), Daniel DANFLOUS, Daniel ZAÏNA, Brigitte SAINT MARTIN, Gérard ROEHRIG, Chantal CASASOLA, Jean CERDA, Jean Claude DUFFAUT, Claire BRIAT, Régis DARIES, Véronique CASTEX, Sylvie LAFFORGUE, Bruno GABRIEL, Sandrine DEDIEU, Georges DE LORENZI, Pierre MUN, Pierre ROUMEGUERE, Thierry BIRAN (suppléant de Gérard FAURE), Arnaud WADEL, Bruno BODART, Éric ANGELE, Evelyne BURGAN DELMAS, Jean Luc BOAS, Gérard ARIES, Jacques BORTOLUSSI, Jean Michel VERNIS, Chantal LABEDAN, Francis CHABROL, Francis LAGUIDON, André MARQUISSEAU, Joël BERNADOT, Pierre TRUILLE BAURENS, Guy de GALARD, Francis DUMONT, Alain CARRIERE, Pierre BAJON (suppléant de Paul BURGAN), Séverine CARCHON, Éric TRUFFI, Fabrice POURCET, Claude SOLLES VIDOU (suppléant de Bernard MONLIBOS).

Le quorum est atteint

Etaient absents : Alain de SCORRAILLE, Pierre AIROLDI

Etaient absents excusés : Jean Claude BADY, Sergine AGEORGES, Christophe LABBE, Georges DALLIES

Etaient absents excusés avec procuration :

Philippe DUDEZ a donné procuration à Christophe MEAU.
Catherine HEURTEUX a donné procuration à Stéphanie CORNEILLE.
Sylvie VARIN a donné procuration à Jean Claude DUFFAUT.
Jean Pierre SALERS a donné procuration à Francis DUMONT.
Éric BALDUCCI a donné procuration à Alain CARRIERE.
André LAFFONT a donné procuration Séverine CARCHON.

Secrétaire de séance : Daniel DANFLOUS

Objet : Vote des taux de fiscalité

Monsieur le Président présente le produit prévisionnel attendu pour le budget d'un montant de 1 944 273€, estimé au vu des bases d'imposition prévisionnelles, auxquelles sont appliqués les taux d'imposition proposés par la commission finances :

Nature des taxes	Bases prévisionnelles	Taux	Produit attendu
Taxe d'habitation	7 593 000	13.02%	988 609
Taxe foncière Non Bâti	786 900	1.50%	11 804
C. F. E.	3 299 000	26.81%	884 462
Total	11 678 900		1 884 875

Vu le résultat excédentaire de la section de fonctionnement pour l'année 2015,

Vu que, lors des discussions relatives au pacte financier, il fut convenu de maîtriser la pression fiscale et de ne pas augmenter les impôts sans justificatif probant,

Monsieur le Président propose donc de conserver les mêmes taux de fiscalité.

Où il est exposé et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité :

- Adoptent les taux de fiscalité proposés,
- Demandent l'inscription du produit prévisionnel attendu au budget principal 2016.

Annexe : Etat 1259 FPU 2016

Ainsi fait et délibéré le jour mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes
Des Coteaux Arrats Gannone
DUFFAUT Pierre





EPCI : 500 COTEAUX ARRATS GIMONE
 ARRONDISSEMENT : 32
 TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE GIMONT

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2016

I-1 - PRODUIT DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) A TAUX CONSTANT :

Bases d'imposition effectives 2015	Taux d'imposition de 2015	Taux d'imposition plafonné pour 2016	Bases d'imposition prévisionnelles 2016	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2 ou col.3)	Pour information : Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants
1	2	3	4	5	1b
3 292 739	26,81	>>>	3 299 000	884 726	

I-2 - RESSOURCES TH & TF A TAUX CONSTANTS :

Bases d'imposition effectives 2015	Taux d'imposition ou taux moyens pondérés de 2015	Autre option : taux moyens pondérés des communes	Bases d'imposition prévisionnelles 2016	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2)
1	2	3	4	5
7 443 289	13,02		7 593 000	988 609
7 325 535	0,000		7 431 000	
778 618	1,50		786 900	11 804

II - DECISIONS DU CONSEIL DE L'EPCI

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2016

Produit nécessaire à l'équilibre du budget	1944293	-	58 176	-	21 176	-	92 406	-	444 188	-	49 387
Total allocations compensatrices		+			Produit taxe supplémentaire FNB		Produit global des IFR		Produit de la CVAE		TASCOM
					605 935	=	884 662		1000 413		
					Prélèvement GIR						

2. IMPOSITIONS ADDITIONNELLES (FISCALITE MIXTE)

Coefficient de variation proportionnelle (à exprimer avec 6 décimales)	Taux de référence (col.2 ou 3 x col.7)	TAUX VOTES	Produit correspondant (col.4 x col.9)	Réserve de taux capitalisée	Réserve de taux utilisée	TAUX VOTE	Taux mis en réserve
6	8	9	10	11	12	13	14
1,000000		13,02 %	988 609	1,05		26,81 %	884 662
		Taxe foncière (bâti)					
		Taxe foncière (non bâti)	118 064				
		Produit fiscal attendu TH & TF (dont transierts)	1000 413				

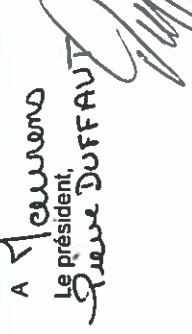
Produit attendu des taxes d'habitation et foncières = 1 000 413

Produit de CFE unique (col.4 x col.13) = 884 662

Si décision de modifier la durée d'intégration des taux, indiquer ci-contre la nouvelle durée

A AUCH Le directeur DEP. DES FINANCES PUBLIQUES le
 M. STEPHANE OGER

Le préfet,
 le
 A Auch Le président,
 Pierre DUFFAUT



Affiché le
 ID : 032-200042372-20160331-201603035-D

le 17 MARS 2016

MINISTÈRE DES FINANCES
 ET DES COMPTES PUBLICS

FEUILLETA RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES,
 ACCOMPAGNE DE LA DELIBERATION DE VOTE DES TAUX